

Les stratégies de vente d'électricité

Refonte des offres, pression sur les prix et arrivée de concurrents d'un nouveau genre vont bouger les lignes

Les Echos

ÉTUDES

Sommaire

Synthèse	<u>6</u>	2.4. Quels impacts pour la fourniture d'électricité ?	
2. Les règles d'organisation du marché de la fourniture d'électricité	<u>22</u>	3. Le bilan électrique de la France	
1. Le droit à l'Arenh, un pilier de l'organisation du marché	<u>23</u>	3.1. Une production d'électricité peu carbonée	
2. Le mécanisme de capacité pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement	<u>27</u>	3.2. La France est exportatrice nette d'électricité	
3. Les garanties d'origine pour tracer l'électricité verte	<u>30</u>	3.3. La stabilité de la consommation d'électricité	
4. Les CEE, une contrainte croissante pour les fournisseurs	<u>33</u>	3.4. Des perspectives de consommation orientées à la baisse	
5. Des charges de service public de l'énergie de plus en plus lourdes	<u>41</u>	4. Les prix de l'électricité	
6. Linky, une brique des smart grids	<u>44</u>	4.1. Des prix de gros à terme supérieurs à l'Arenh	
3. Les trois facteurs qui changeront la donne	<u>49</u>	4.2. L'augmentation quasi continue du tarif réglementé	
1. L'émergence de l'autoconsommation	<u>50</u>	4.3. La tendance à la hausse des prix pour les entreprises	
2. Le stockage par batterie va transformer le marché	<u>57</u>	5. La structure concurrentielle du marché de l'électricité	
3. Le digital et le risque d'intermédiation	<u>61</u>	5.1. Les forces en présence dans la fourniture d'électricité	
		5.2. Une concurrence de plus en plus vive	
		5.3. Les parts de marché des principaux fournisseurs d'électricité	

Sommaire

Les stratégies de développement des fournisseurs d'électricité	131
1. Le ciblage commercial des fournisseurs	132
2. Les cinq leviers de différenciation des offres de fourniture	139
3. Offres standardisées, des formules de plus en plus variées	141
4. L'enrichissement de l'expérience client	155
5. L'élargissement de la gamme de services	158
6. Focus sur les offres aux grands comptes	163
Les perspectives du marché français de l'électricité	166
1. Quelle part de marché pour les fournisseurs alternatifs en 2022 ?	167
2. Un double mouvement : arrivée de nouveaux entrants et consolidation	170
3. Vers l'optimisation de la fonction énergie ?	174

Annexes	1
Liste des acronymes utilisés	1
Vos contacts	1

Cette étude est la propriété exclusive des Echos Etudes. Aucune diffusion totale ou partielle n'est possible sans l'autorisation expresse et préalable de l'éditeur. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source complète : «Les stratégies de vente d'électricité - Source Les Echos Etudes © »

Le droit à l'Arenh, un pilier de l'organisation du marché

Les principes de l'Arenh

L'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (Arenh) a été instauré par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) promulguée en décembre 2010 et appliquée depuis le 1^{er} juillet 2011. Il s'agit d'un droit pour les fournisseurs alternatifs d'acquérir jusqu'à 100 TWh (collectivement) par an pour servir leurs clients en France. Les gestionnaires de réseaux peuvent également prétendre à l'Arenh pour compenser les pertes constatées sur leur réseau pour un volume global de 30 TWh. Dans les deux cas, pour EDF, c'est une obligation.

Le prix de l'Arenh est de 42 € / MWh depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'objectif du mécanisme est d'encourager la concurrence. Il offre la possibilité aux opérateurs alternatifs d'acquérir de l'électricité à un prix leur permettant de contester les tarifs et d'une manière générale de concurrencer EDF.

Le volume auquel chaque fournisseur a droit dépend de son portefeuille de clients. C'est la CRE (Commission de Régulation de l'énergie) qui calcule ex-ante le droit de chaque fournisseur sur la base des prévisions de consommation communiquées par ce dernier. Un contrôle est effectué a posteriori. En cas de sursouscription, les fournisseurs alternatifs doivent acquitter des compléments de prix.

Pour bénéficier de l'Arenh, les fournisseurs alternatifs doivent signer un accord cadre avec EDF.

EDF, pour le transfert physique de l'énergie, et la Caisse des Dépôts et Consignation, pour les flux financiers sont les intermédiaires entre EDF et les fournisseurs alternatifs de manière à préserver la confidentialité des données des fournisseurs alternatifs.

Deux guichets annuels (mai et novembre) sont ouverts pour les opérateurs alternatifs et les gestionnaires de réseaux.



CHIFFRE

≈ 25 %

ce que représente
le maximum d'Arenh
dans la production
d'électricité nucléaire
en France

Le droit à l'Arenh, un pilier de l'organisation du marché

Une demande d'Arenh qui dépasse le plafond

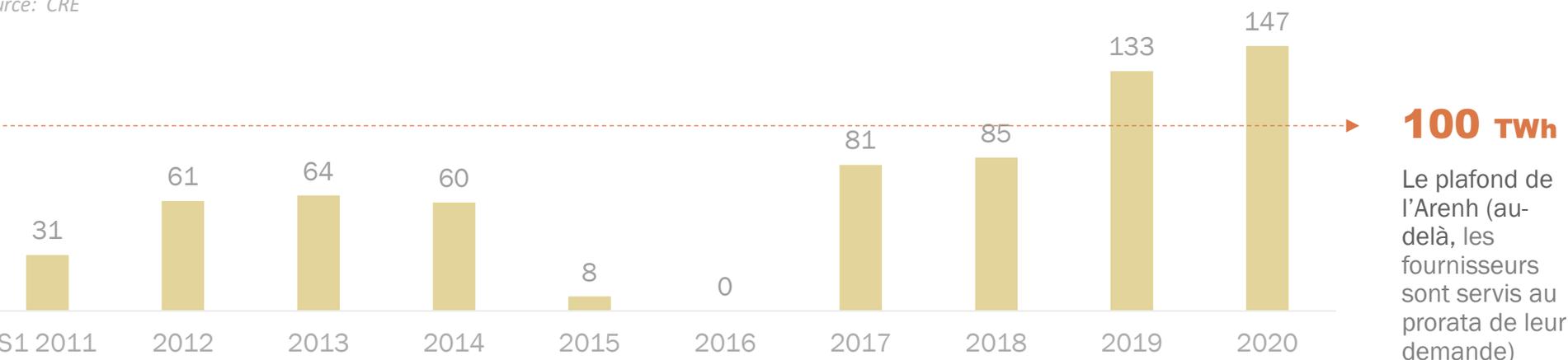
Jusqu'en 2018, les demandes d'Arenh des fournisseurs alternatifs étaient inférieures au plafond de 100 TWh. Les demandes ont même été très faibles en 2015 et nulles en 2016, les prix de gros de l'électricité étant inférieurs au prix de l'Arenh.

Depuis, la donne a changé. Les demandes pour 2019 et pour 2020 (guichet de novembre 2019) dépassent le plafond. Ce phénomène s'explique par les gains de part de marché des opérateurs alternatifs qui augmentent mécaniquement leur droit à l'Arenh.

Lorsque les volumes demandés excèdent le plafond, les fournisseurs sont servis au prorata de leur demande. Pour 2020, les fournisseurs alternatifs obtiendront 68 % de leur demande. Cette situation se traduira par une hausse des prix de l'électricité pour les consommateurs finals (voir la partie 4).

Évolution des demandes d'Arenh des fournisseurs alternatifs (en TWh)

Source: CRE



73

le nombre de fournisseurs
ont demandé à bénéficier
l'Arenh pour l'année
guichet de novembre